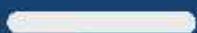




Rapport d'activité 2024



Syndicat des Maisons de Cognac



Les Maisons  
de Cognac

FRANCE

## 2024 : « Résister, s'adapter, avancer : un négoce uni face aux défis »

Chères adhérentes, chers adhérents,

Dans un monde de plus en plus instable, 2024 aura été une année de vigilance, de mobilisation, mais aussi de détermination collective. Le cognac a toujours su traverser les époques en restant fidèle à son identité tout en s'adaptant avec lucidité : cette année en a été une nouvelle démonstration.

Face aux tensions commerciales majeures – en Chine avec l'enquête antidumping, et aux États-Unis avec l'incertitude politique croissante – le Syndicat des Maisons de Cognac s'est tenu plus que jamais aux côtés de ses membres. Notre engagement a été total : juridique, politique, institutionnel, médiatique... Nous avons porté haut la voix du négoce, dans un esprit d'unité et de défense collective.



Au-delà de ces défis, 2024 a aussi été une année d'action : pour structurer, pour représenter, pour innover. De la première journée de coordination des représentants du négoce aux avancées sur des sujets techniques tels que le préchauffage ou les mentions de provenance, le SMC a continué à renforcer sa capacité d'impact. Ce travail de fond, souvent discret, mais toujours stratégique, est essentiel pour préparer l'avenir.

Je tiens à saluer ici l'implication de toutes les Maisons, grandes comme plus petites, qui s'engagent dans la vie du Syndicat et de notre filière. Votre mobilisation, vos expertises, vos témoignages, sont notre force. Et les temps forts que nous avons partagés ensemble – du Salon de l'Agriculture à notre assemblée générale – en sont la plus belle illustration.

Ce rapport d'activité n'est pas seulement le reflet de ce que nous avons fait ; il trace aussi ce que nous devons continuer à construire ensemble : une filière résiliente, durable, conquérante.

Merci à vous toutes et tous pour votre confiance et votre engagement.

Avec détermination et fierté,

*Eric Le Gall,*

*Président du Syndicat des Maisons de Cognac*

## SOMMAIRE

2024 : « Résister, s’adapter, avancer : un négoce uni face aux défis » .....	2
METIERS & VALEURS DES MAISONS DE COGNAC.....	4
NOS METIERS .....	4
NOS VALEURS .....	4
LES TEMPS FORTS 2024 .....	5
🔪 SALON INTERNATIONAL DE L’AGRICULTURE : PORTER HAUT LA VOIX DES MAISONS .....	7
L’ESSENTIEL DE L’ECONOMIE DU COGNAC.....	9
LES MARCHES DU COGNAC EN 2024.....	9
NOS COMBATS POUR L’ACCES AUX MARCHES.....	11
CONSTRUIRE DEMAIN : DURABILITE & INNOVATION .....	13
📺 ACCELERER ENSEMBLE POUR NOTRE TERROIR : UN FILM-MANIFESTE ET UNE PAROLE COLLECTIVE INEDITE .....	13
SOUTIEN A L’ÉCOLE DE CHAUDRONNERIE DE COGNAC .....	14
VIE DU SYNDICAT : CONNECTER, ECHANGER, REPRESENTER .....	15
LE SYNDICAT DES MAISONS DE COGNAC, AU SERVICE DE SES ADHERENTS .....	15
NOS ALLIANCES & NOS PARTENARIATS .....	19
UNE DYNAMIQUE COLLECTIVE REGIONALE : CREATION DE LA FEDERATION DES MAISONS DE BORDEAUX ET DE COGNAC .....	19
COLLABORATION AVEC LA FEDERATION FRANÇAISE DES SPIRITUEUX (FFS).....	19
RENFORCER LA CONFIANCE ET LE DIALOGUE AVEC NOS PARTENAIRES FINANCIERS.....	20
UNE MOBILISATION CONSTANTE AUX COTES DES ACTEURS INSTITUTIONNELS .....	20
LE SMC VU PAR L’UNION PATRONALE DE CHARENTE .....	21
LES NOUVEAUX VISAGES DU SMC .....	23
FONCTIONNEMENT DU SMC.....	25
LE BUREAU DU SMC.....	25
LE CONSEIL D’ADMINISTRATION .....	25
UNE EQUIPE ENGAGEE AU SERVICE DES ADHERENTS .....	26

# METIERS & VALEURS DES MAISONS DE COGNAC

## NOS METIERS



### ELABORER

Les Maisons élaborent le cognac de la vigne au verre. Elles investissent dans la R&D viticole, accompagnent les viticulteurs, distillent en propre ou en partenariat avec des bouilleurs de cru ou de profession. Elles assurent ensuite le vieillissement et l'assemblage des eaux-de-vie avec exigence et savoir-faire.



### COMMERCIALISER

Présentes sur les marchés internationaux, les Maisons commercialisent leurs Cognacs en valorisant la diversité des profils et des modes de consommation. Elles développent des partenariats solides avec importateurs, distributeurs et détaillants pour assurer une présence durable et ciblée.



### RAYONNER

À travers leurs marques, les Maisons font rayonner le cognac dans le monde. Elles mènent des campagnes de communication ambitieuses et s'associent à des ambassadeurs influents issus du monde culturel et artistique pour porter les valeurs du cognac avec modernité et créativité.

## NOS VALEURS



### Business

Entrepreneurs du local à l'international



### Fierté

Nos Métiers, nos Cognacs



### Solidarité

Bienveillants, unis et ouverts



### Engagement

Acteur du territoire et de la société



# LES TEMPS FORTS DE 2024

Entre temps forts collectifs, évènements marquants et rencontres stratégiques, l'année 2024 a confirmé la dynamique collective qui nous rassemble.



## Janvier

● Unir les voix du négoce *Journée de coordination des experts des Maisons*



● Naissance d'une alliance régionale *Assemblée constitutive de la Fédération des Maisons de Bordeaux et Cognac*



## Février

● Rencontrer, convaincre, représenter *Salon International de l'Agriculture*



## Mars

● Penser l'avenir, ensemble. *Assemblée Générale du SMC - Table ronde autour du film "Cognac : accélérer ensemble pour notre terroir "*





## Juillet

 Partager plus qu'un métier *Soirée des adhérents*



 Prendre du recul pour mieux agir *Séminaire du Conseil d'Administration*



## Octobre

 Transmettre les savoir-faire de demain *Soutien à l'École de Chaudronnerie*



## Décembre

 Faire entendre la voix du Cognac *Mission parlementaire*



 Clore une année, ouvrir les perspectives *Assemblée Générale du SMC*



## 🎤 SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE : PORTER HAUT LA VOIX DES MAISONS

Chaque année depuis 4 ans, le Syndicat des Maisons de Cognac participe au Salon International de l'Agriculture à Paris, aux côtés de la Fédération Française des Spiritueux. Cet événement est bien plus qu'un rendez-vous symbolique : c'est un temps fort stratégique, qui permet de **faire entendre la voix du cognac** auprès des décideurs publics, de **valoriser l'ancrage agricole et territorial** de notre filière, et de **défendre collectivement nos intérêts** dans un contexte politique, économique et environnemental mouvant.

Rencontres ministérielles, échanges avec les parlementaires, prise de parole sur les grands enjeux de la filière : le Salon est devenu, pour les Maisons, **un moment privilégié de représentation et d'influence**, qui renforce notre visibilité, notre légitimité, et notre action au service du cognac.



## VOUS Y ETIEZ, VOUS NOUS EN PARLEZ



*Événement incontournable qui permet de rencontrer l'ensemble de la classe politique, les administrations et tous les acteurs partenaires de nos filières. Une très belle opportunité de montrer l'unité de notre filière, de travailler collectivement et de communiquer nos messages et d'échanger sur nos enjeux.*

**Philippe Jouhaud, Château de Cognac**

*La participation du SMC, via la FFS, au SIA s'est révélée en l'espace de quelques années comme un rendez-vous incontournable pour notre filière et précieux dans sa capacité à concentrer sur une semaine un grand nombre de rencontres privilégiées avec le monde politique. Une occasion particulièrement efficace pour défendre nos intérêts.*

**Hervé Bache-Gabrielsen, Maison Bache-Gabrielsen**

*Le Salon de l'Agriculture est devenu pour notre profession un rendez-vous incontournable, pour élargir les liens entre les négociants de spiritueux que nous sommes mais aussi avec le monde du vin dont nous devons être proches et, enfin, pour informer les pouvoirs publics de nos enjeux, parfois éloignés de leurs préoccupations.*

**Jean-Pierre Cointreau, Maison Frapin**

*Être présent sur la plus grande ferme du monde pendant plus d'une semaine, est une opportunité magnifique pour la filière cognac. Une vitrine internationale, un lieu de passage institutionnel et politique, à ne pas manquer !*

**Florent Morillon, Maison Hennessy**

*Le Salon de l'Agriculture est un événement phare pour notre activité, car le cognac est profondément enraciné dans notre terroir. Il nous a permis de rencontrer des interlocuteurs clés, et notre présence collective a, cette année encore, contribué à faire progresser notre mission commune.*

*(...) Nous traversons une période turbulente et instable, tant sur le plan géopolitique qu'économique. Notre participation à ce salon revêt donc une importance particulière : elle nous permet de défendre et de développer la mission du cognac — celle d'un cognac pérenne, à la fois dans sa qualité, son identité et dans son modèle économique.*

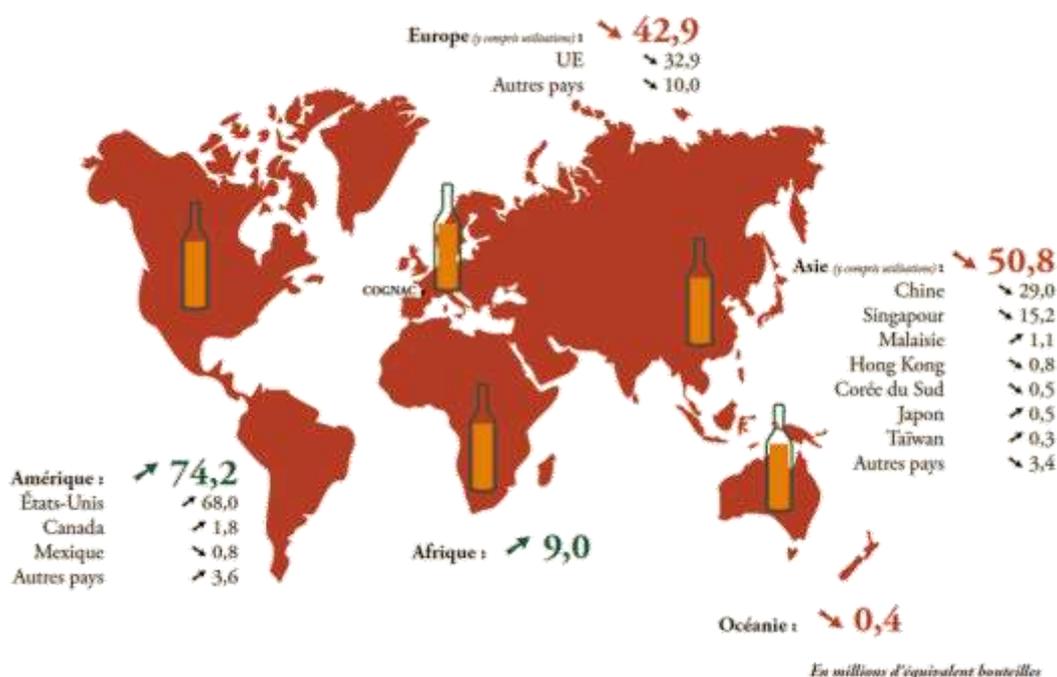
**Alexandre Gabriel, Maison Ferrand**

# L'ESSENTIEL DE L'ECONOMIE DU COGNAC

## LES MARCHES DU COGNAC EN 2024<sup>1</sup>

En 2024, les expéditions mondiales de cognac ont atteint environ 166 millions de bouteilles (+0,4% vs 2023). En valeur, les exportations ont reculé de 10,6%, pour un total proche de 3 milliards d'euros. Ce décalage volume/valeur résulte d'un recentrage vers les qualités d'entrée de gamme : les VS ont progressé de +13,7%, tandis que les VSOP et XO ont reculé respectivement de -8,6% et -26,4%

### Les principales zones d'expéditions



### Amérique – Reprise des volumes, pilotée par les États-Unis

Les expéditions vers l'Amérique du Nord (NAFTA) ont atteint 70,6 millions de bouteilles (+15,3%), avec une valeur stable à 1,12 milliard € (-1,5%). Ce rebond s'inscrit après un cycle de déstockage en 2023. Le marché reste dominé par les États-Unis, où le cognac est majoritairement consommé en cocktails. La catégorie VS y représente la majorité des volumes expédiés.

<sup>1</sup> Sources principales : BNIC (Bureau National Interprofessionnel du Cognac) – données expéditions 2024, Douanes françaises – données exports alcools & spiritueux, IWSR (International Wine & Spirits Research) – rapports 2024 sur les tendances mondiales, focus marchés clés, Spirits Business, Just-Drinks

## Europe – Stagnation des volumes, redéploiement progressif en France

En Europe, les expéditions ont fléchi de 3,8% en volume (31,6 millions de bouteilles), avec une valeur stable. La France reste un marché de taille limitée (environ 3% des expéditions), mais l'objectif est de renforcer la visibilité du cognac sur son marché domestique.

## Asie– Repli en Chine, signaux contrastés dans la région

La Chine continentale a enregistré un recul de -9,6% en volume (28,97 millions de bouteilles) et de -23,8% en valeur. Cette baisse est liée à la conjoncture économique et à l'ouverture d'une procédure antidumping sur les eaux-de-vie importées. La catégorie XO, historiquement dominante, est particulièrement touchée. D'autres marchés de la région (Japon, Corée, Taïwan) ont affiché des volumes plus stables.

## Inde – Marché à potentiel sous conditions

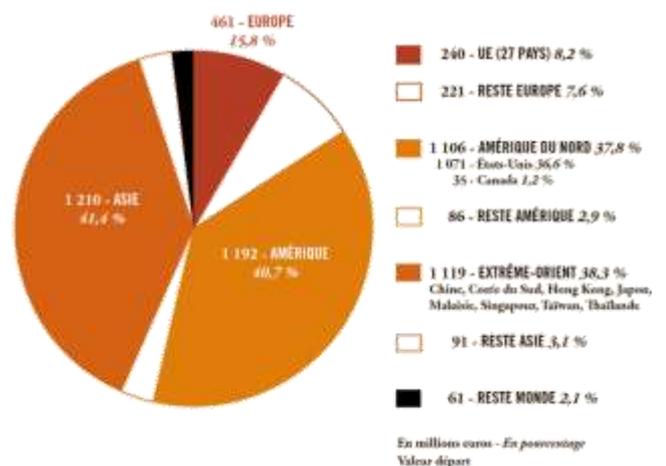
En 2024, l'Inde a vu sa consommation globale d'alcool progresser de +5% en volume et +9% en valeur. Le cognac reste marginal mais attire une classe moyenne urbaine en expansion, intéressée par les spiritueux premiums internationaux. Les perspectives de développement restent liées à l'environnement réglementaire (droits de douane, accords commerciaux en discussion).

## Afrique – Croissance continue sur certains marchés

L'Afrique du Sud confirme son rang de 5e marché mondial du cognac en volume, avec environ 6,3 millions de bouteilles (+24% en 2023, tendance poursuivie en 2024). Le développement du cognac est également observé au Nigeria, Ghana, Kenya et Côte d'Ivoire, dans un contexte de montée de la consommation statutaire autour du VS.

## Conclusion

2024 se caractérise par une **stabilité des volumes expédiés**, un **repli de la valeur** et une **évolution marquée du mix produit**, notamment avec la progression des qualités jeunes (VS). Ce mouvement reflète à la fois les ajustements conjoncturels de certains marchés stratégiques et l'adaptation des usages de consommation dans différentes régions du monde. Dans ce contexte, les **maisons de Cognac ont fait preuve de résilience**, en maintenant leur présence



Répartition par marchés en Valeur

# NOS COMBATS POUR L'ACCES AUX MARCHES

## ENQUETE ANTIDUMPING EN CHINE : LE SMC AUX COTES DE SES ADHERENTS

Le 5 janvier 2024, le ministère chinois du Commerce (MOFCOM) a ouvert une enquête antidumping visant les eaux-de-vie à base de vin originaires de l'Union européenne. Dès l'annonce de cette décision, le SMC s'est pleinement mobilisé, en coordination avec le BNIC, la FEVS et Spirits Europe, afin d'assurer un accompagnement constant et adapté à ses adhérents face à une procédure à la fois longue, technique et stratégique.

### Un engagement concret et solidaire

Afin de soutenir les Maisons ayant accepté de participer activement à la procédure, le Conseil d'administration du SMC a décidé d'une **aide financière exceptionnelle**, destinée à couvrir une partie des frais engagés dans leur défense.

Parallèlement, le SMC a participé à la **cellule de coordination dédiée** destiné à assurer le pilotage collectif du dossier.

### Un travail de fond en communication et mobilisation institutionnelle



Une **communication publique** a été mise en œuvre : diffusion de communiqués, capsules vidéo explicatives, prises de parole dans les médias et auprès des pouvoirs publics. L'objectif : faire entendre la voix des Maisons de Cognac, rappeler les spécificités de leur

modèle, et alerter sur les conséquences économiques potentielles de cette procédure sur les exportations vers la Chine.

### **Une vigilance maintenue et un dialogue engagé**

Malgré cette mobilisation, le MOFCOM a décidé l'instauration de **droits provisoires** à compter du 10 octobre 2024. En parallèle, le **canal du duty free** a été fermé pour tout produit non dédouané après le 1er décembre.

Face à ces décisions unilatérales, le SMC, avec ses partenaires, continue d'agir pour accompagner les Maisons dans et faire reconnaître la légitimité du cognac, son positionnement hautement qualitatif et la solidité de son modèle économique.

## **ÉTATS-UNIS : ANTICIPATION DES TENSIONS COMMERCIALES ET ACTION COLLECTIVE**

À l'approche de l'élection présidentielle américaine, la FEVS a mis en place un dispositif de veille. Un travail d'argumentation et de sensibilisation a été engagé dès le printemps 2024, afin d'alerter les autorités américaines et européennes sur les impacts potentiels pour les filières vins et spiritueux et le SMC a initié un rapprochement avec les représentants des Bourbons et whisky américains.



L'élection de Donald Trump le 5 novembre et les annonces en faveur d'un durcissement des politiques commerciales, ont renforcé les inquiétudes. Un argumentaire a été développé en vue de préserver l'exclusion des vins et spiritueux des cycles de représailles tarifaires.

Deux priorités guident la mobilisation collective :

- **Le retrait des whisky américains** de la liste des mesures de rétorsion envisagées par la Commission européenne, afin d'éviter toute escalade bilatérale.
- **Promouvoir l'initiative « 0 = 0 »**, défendant un principe de non-tarifification mutuelle et la préservation des échanges équilibrés.

# CONSTRUIRE DEMAIN : DURABILITE & INNOVATION

## ACCELERER ENSEMBLE POUR NOTRE TERROIR : UN FILM-MANIFESTE ET UNE PAROLE COLLECTIVE INEDITE

En mars 2024, lors de son Assemblée Générale, le Syndicat des Maisons de Cognac a dévoilé un projet inédit : un film-manifeste intitulé « Cognac : accélérer ensemble pour notre terroir ». Cette production originale est le fruit de six mois de travail intensif, en lien étroit avec l'agence Sidiese et en coordination avec l'ensemble des acteurs de la filière.

Ce film a marqué un tournant : pour la première fois, les dirigeants des grandes Maisons, les viticulteurs, les représentants syndicaux et interprofessionnels ont uni leurs voix pour affirmer une vision commune de la transition agroécologique. Réunis à l'Institut Richemont — symbole fort de transmission —, ils ont exprimé avec clarté leur engagement collectif face aux défis environnementaux.

La projection a été suivie d'une table ronde vivante et engagée, réunissant les présidents des Maisons Hennessy, Martell et Rémy Martin, ainsi que les représentants de l'UGVC et de la Chambre d'Agriculture. Animée par la réalisatrice du film, cette discussion a permis de prolonger les messages portés à l'écran et d'aborder les leviers concrets pour transformer durablement le vignoble cognaçais.

Ce moment fort a permis de faire émerger un récit collectif puissant, fondé sur la responsabilité partagée, la volonté d'agir ensemble, et la fierté d'un avenir durable pour le Cognac. Plus qu'un film, « Accélérer ensemble pour notre terroir » est devenu un outil de mobilisation, une vitrine de la filière et un signal clair envoyé aux partenaires, aux institutions et aux générations futures.



## SOUTIEN A L'ÉCOLE DE CHAUDRONNERIE DE COGNAC



### Transmettre les savoir-faire, préparer l'avenir de la filière

Ouverte en octobre 2024, l'École de Production en chaudronnerie de Cognac incarne une volonté forte : transmettre les savoir-faire industriels liés à la filière Cognac, et former les jeunes aux métiers d'avenir. Ancrée dans une dynamique locale, cette école répond à un double objectif : préserver les compétences rares et assurer la relève professionnelle.



### Un engagement collectif fort

Les Maisons de Cognac et les Bouilleurs de Profession se sont mobilisés pour soutenir cette initiative concrète.

A la rentrée 2024 10 élèves ont été financés pour un parcours de trois ans. C'est un investissement pour l'avenir, une réponse aux enjeux de transmission, et un geste fort en faveur de la jeunesse locale.



### Préserver les savoir-faire locaux

La production de Cognac repose sur des métiers hautement qualifiés : tonnellerie, cuverie, distillation, embouteillage... Au cœur de cette chaîne de valeur, la chaudronnerie occupe une place essentielle, à la croisée de la tradition artisanale et de l'innovation technique



### Garantir l'avenir de la filière

Le contexte économique expose la filière à un risque : la perte d'un savoir-faire indispensable alors que l'activité nécessite une main-d'œuvre qualifiée. Soutenir cette école, c'est agir concrètement pour répondre à ces enjeux, et garantir la pérennité d'une filière d'excellence.

# VIE DU SYNDICAT : CONNECTER, ECHANGER, REPRESENTER

## LE SYNDICAT DES MAISONS DE COGNAC, AU SERVICE DE SES ADHERENTS

 **Mieux se connaître pour mieux représenter : une première journée dédiée à la coordination du négoce**

En janvier 2024, le Syndicat des Maisons de Cognac a organisé pour la première fois une journée entièrement dédiée à la coordination des représentants du négoce engagés dans les commissions et groupes de travail du BNIC. Cette initiative visait à créer du lien entre des acteurs souvent mobilisés dans des espaces différents, à partager une vision commune des priorités de la mandature et à clarifier le rôle stratégique de chacun dans les instances interprofessionnelles.

À cette occasion, un guide de coordination a été diffusé pour accompagner les représentants dans leurs missions. Il apporte des repères concrets sur la posture à adopter, les outils disponibles et la manière de relayer efficacement les positions collectives du négoce.

Au-delà de cette première rencontre, cette dynamique de coordination régulière s'inscrit comme un levier essentiel pour renforcer l'influence du négoce au sein de la filière, dans un esprit de coopération, de clarté et de cohérence.



# CHANTIERS TECHNIQUES ET JURIDIQUES STRUCTURANTS : DES AVANCEES PROGRESSIVES POUR SECURISER L'AVENIR

Nos sujets : ça avance, pas à pas !

	 Enjeux pour les Maisons	 Objectif	 Prochaines étapes
 <b>Millésime</b>	La remise en cause de la traçabilité par tous moyens par une note de la DREETS met nos Maisons dans une situation d'insécurité juridique, et met en risque la valorisation de notre stock de millésimes.	Coconstruire une réglementation avec la DGCCRF au niveau national	Poursuite des rendez-vous institutionnels au niveau régional et activer les discussions avec la DGCCRF en lien avec la FFS
 <b>Mention de provenance complémentaire</b>	L'utilisation des mentions de provenance complémentaire est un moyen de valoriser la diversité de nos produits ; elles doivent pouvoir être utilisées de manière juridiquement sécurisée	Obtenir une modification des cahiers des charges conformément aux demandes des Maisons	Finalisation des discussions avec l'INAO, et modification du cahier des charges
 <b>Comptabilité matière</b>	Des divergences d'interprétation avec la douane exposent les Maisons à un risque de taxation sur des volumes non commercialisés. L'absence de cadre clair fragilise la sécurité juridique des opérateurs.	Faire reconnaître les spécificités techniques de la chaîne d'embouteillage pour éviter une taxation injustifiée. Faire évoluer les pratiques administratives vers une lecture conforme aux textes, sans surinterprétation réglementaire.	Finalisation d'une circulaire nationale pour sécuriser juridiquement la gestion des pertes techniques en embouteillage. Poursuite des échanges avec l'administration pour faire évoluer la doctrine sur la comptabilité par dénomination commerciale.

 <b>ICPE &amp; réglementation</b>	<p>Les obligations ICPE en matière de sécurité incendie, notamment le confinement des eaux d'extinction, posent des difficultés techniques et économiques pour les Maisons de Cognac. L'hétérogénéité des sites rend complexe l'application uniforme des règles nationales.</p>	<p>Obtenir des dérogations ciblées et adapter les exigences réglementaires aux réalités du terrain (ex. chais &lt; 500 m<sup>2</sup>). Renforcer la reconnaissance des spécificités du cognac dans les dispositifs réglementaires et opérationnels.</p>	<p>Validation des modification réglementaires avec la FFS et la DGPR Travaux en cours avec les experts, la DREAL et les SDIS pour ajuster les doctrines et finaliser le module "alcool" de Flumilog à l'automne.</p>
 <b>Urbanisme</b>	<p>Le sujet du foncier reste prioritaire dans un contexte de marché ralenti, les besoins de stockage augmentant.</p>	<p>Contribution à la consultation sur le SRADETT en partenariat avec la CCI 16</p>	<p>Suivre de près les évolutions des PLUI, et SRADETT</p>
 <b>Arrêtés sécheresse</b>	<p>Les restrictions temporaires d'usage de l'eau peuvent impacter la continuité des opérations de production. Cela se traduit par un allongement des délais de coupes et un besoin accru de capacités de stockage dans des chais déjà fortement mobilisés, notamment en période de ralentissement des marchés.</p>	<p>Sensibiliser les autorités compétentes à la réalité opérationnelle des Maisons et obtenir, le cas échéant, des mesures d'adaptation ou de dérogation ciblée, notamment sur les volumes nécessaires pour des usages réglementaires (sécurité incendie, également, exigences légales...).</p>	<p>Sujet à évoquer lors de nos échanges avec les institutionnels afin de ne pas être bloqué lors de la reprise des marchés</p>
 <b>Préchauffage</b>	<p>L'expérimentation préchauffage en boucle permettrait davantage d'économie d'énergie sans dégrader la qualité des eaux -de-vies.</p>	<p>Permettre aux Maisons participantes à l'expérimentation de le faire dans un cadre simple en collaboration avec l'INAO, sans remise en cause des systèmes de préchauffage existants</p>	<p>Continuer les échanges pour que la mise en place du DEI exigé par l'INAO n'impose pas de contraintes trop lourdes.</p>

## LE SMC VU PAR LES MEMBRES DU SMC

LE SYNDICAT DES MAISONS DE COGNAC (SMC) JOUE UN ROLE ESSENTIEL DANS LA DEFENSE ET LA PROMOTION DES INTERETS DE LA FILIERE COGNAC. DECOUVREZ LES TEMOIGNAGES DE NOS MEMBRES SUR L'IMPACT DE NOTRE ACTION EN 2024.

*« En 2024, le SMC nous a apporté un soutien concernant l'enquête anti-dumping en Chine, des précisions concernant le scope de l'enquête, une veille réglementaire et surtout une écoute et un soutien, dès lors que nous avons une question. »*

Isabelle Minot, Maison Guy de Bersac

*En 2024, le Syndicat des maisons de Cognac a une nouvelle fois démontré son rôle central et stratégique dans la défense des intérêts de l'ensemble de la filière. Grâce à une coordination étroite avec les autres instances interprofessionnelles, il s'est mobilisé avec efficacité sur des dossiers majeurs tels que les menaces de surtaxes en Chine et aux États-Unis, contribuant activement à la défense des intérêts de la filière.*

*Au-delà de ces enjeux internationaux, le Syndicat s'est également illustré par son expertise technique et sa capacité à faire émerger des actions de sensibilisation auprès des pouvoirs publics sur des sujets complexes : comptabilité matière, TVA, MPC...*

*La structuration, le professionnalisme et la légitimité évidente du Syndicat renforcent chaque jour son rôle pivot dans la coordination entre les maisons de négoce et la recherche de consensus et d'actions collectives avec la viticulture. Son engagement, son dynamisme et son sens de l'intérêt collectif sont à saluer. Un grand merci à toute l'équipe*

Camille Delpoux, Maison Ferrand

*"En 2024, la structuration des échanges au sein du SMC entre les différents membres du CST pro ou des GT ou des Commissions a encore davantage porté ses fruits. Les échanges sont constructifs, les positions à défendre sont ainsi mieux préparées entre nous et alignées avant les instances officielles. Cela a été encore plus notable dans le cadre du sujet des MPC ou du GT Cahier des Charges. Des sujets complexes, certes pas encore finalisés, mais un travail collectif et une approche collaborative très appréciable. Merci et bravo aux équipes pour cette organisation !"*

Baptiste Loiseau, Maison Remy Martin

# NOS ALLIANCES & NOS PARTENARIATS

## UNE DYNAMIQUE COLLECTIVE REGIONALE : CREATION DE LA FEDERATION DES MAISONS DE BORDEAUX ET DE COGNAC

En janvier 2024, le Syndicat des Maisons de Cognac et Bordeaux Négoce ont uni leurs forces pour créer la Fédération des Maisons de Bordeaux et de Cognac. Cette nouvelle structure marque une volonté commune d’agir ensemble, au service de la Nouvelle-Aquitaine.

Portée par un ADN partagé – export, ancrage viticole, savoir-faire de commercialisation – la fédération permettra d’aborder collectivement des enjeux clés : emploi, formation, décarbonation, attractivité des métiers, logistique et rayonnement du territoire.

Ce rapprochement ouvre la voie à une dynamique régionale renforcée, en lien avec les acteurs économiques et institutionnels, pour relever ensemble les défis de demain.



## COLLABORATION AVEC LA FEDERATION FRANÇAISE DES SPIRITUEUX (FFS)

Tout au long de l’année 2024, le SMC a poursuivi une collaboration étroite et stratégique avec la Fédération Française des Spiritueux (FFS). Ce partenariat permet de défendre avec cohérence les intérêts communs du secteur face à des enjeux de plus en plus complexes : pression réglementaire croissante, transition environnementale, fiscalité ...

Cette coopération renforce notre capacité d’influence, notamment au sein des instances nationales et européennes, et permet une coordination efficace des positions sur des sujets majeurs tels que la réglementation des emballages, la politique fiscale ou la réglementation douanière ou ICPE. Fondé sur la complémentarité des expertises et une vision partagée de l’avenir des spiritueux français, ce lien structurant est un levier important pour faire progresser les dossiers portés par nos Maisons.

## RENFORCER LA CONFIANCE ET LE DIALOGUE AVEC NOS PARTENAIRES FINANCIERS

En 2024, dans un contexte économique marqué par des tensions conjoncturelles, le SMC a engagé un cycle d'échanges avec des acteurs clés du financement et de la garantie : les organismes de caution (Atradius, CEGC) ainsi que les banques partenaires (Crédit Agricole, Société Générale, CIC notamment).

Ces rencontres ont permis de présenter le rôle du SMC, la spécificité du négoce, et les fondamentaux économiques de la filière Cognac, tout en partageant une lecture partagée des enjeux du moment : ralentissement des marchés, pression sur la trésorerie, portage des stocks.

Le message central porté par le SMC : le cognac **s'inscrit dans le temps long**, avec des cycles économiques propres, et une résilience fondée sur la valeur, la régulation et la responsabilité collective.

Ces échanges ont été l'occasion de renouveler la confiance, de solliciter un accompagnement adapté et de renforcer les liens avec ces partenaires essentiels au financement de nos entreprises.



## UNE MOBILISATION CONSTANTE AUX COTES DES ACTEURS INSTITUTIONNELS

Dans un contexte économique incertain et marqué par des tensions géopolitiques, le SMC s'est fortement mobilisé auprès des décideurs politiques et administratifs pour porter la voix des Maisons de Cognac. Plusieurs rencontres ont jalonné l'année 2024 : avec des parlementaires engagés comme Sandra Marsaud, dans le cadre de la mission d'information sur la stratégie de marché de la filière vitivinicole, ou encore Fabrice Barusseau et René Pilato, ainsi qu'avec les représentants de l'État en Charente, le Préfet et le Sous-préfet de Cognac.

Ces échanges ont permis de mettre en lumière les enjeux prioritaires des entreprises du négoce : gestion des stocks, fiscalité adaptée aux cycles longs, incertitudes liées aux marchés d'export, contraintes environnementales... Le SMC agit avec constance pour sensibiliser les pouvoirs publics à la réalité opérationnelle de la filière, dans un esprit de dialogue constructif et de coopération territoriale.

## LE SMC VU PAR L'UNION PATRONALE DE CHARENTE

5 QUESTIONS A MAXIME THIOULET, PRESIDENT DE L'UNION PATRONALE DE CHARENTE (UPC)  
& CINDY CAMBOLI, DIRECTRICE



Pouvez-vous rappeler en quelques mots la mission de l'UPC et la manière dont elle s'articule avec l'écosystème cognac ?

*L'Union Patronale de la Charente, c'est avant tout une organisation au service des entreprises de notre territoire. Notre mission, c'est de les représenter, de les accompagner, de défendre leurs intérêts, qu'elles soient petites ou grandes et quelle que soit leur filière. Et bien sûr, dans un département où le cognac est un acteur économique majeur, nous sommes naturellement très liés à cette filière et aux entreprises qui la compose. Nous intervenons à leur côté sur les sujets qui contribuent de près ou de loin à soutenir la vitalité et la compétitivité des entreprises et plus largement de notre territoire.*

**Depuis quand l'UPC et notre syndicat collaborent-ils ? Qu'est-ce qui a déclenché ce rapprochement initial ?**

*Notre collaboration s'est construite au fil des années, en réponse très concrète aux problématiques rencontrées par les entreprises de la filière. Ainsi, nous avons travaillé ensemble sur des sujets tels que les difficultés de recrutement et le manque de main-d'œuvre, l'inclusion ou encore sur les problématiques énergétiques qui ont fortement impacté les entreprises. Plus récemment, nous avons naturellement été amenés à travailler en étroite collaboration sur les dossiers internationaux, en particulier sur les questions de droits de douane et de tensions commerciales, qui concernent directement la filière cognac. Ce sont ces enjeux très opérationnels qui ont nourri et renforcé notre partenariat au fil du temps.*

Quelles sont, selon vous, les synergies les plus fortes qui se sont créées entre nos deux organisations au cours des dernières années ?

*Nos synergies se sont vraiment construites autour des besoins très concrets des entreprises. Ensemble, nous avons pu unir nos forces, mobiliser rapidement nos expertises respectives sur des sujets variés et faire jouer nos réseaux respectifs pour agir. Cette capacité à se mobiliser rapidement et de façon commune est l'une des grandes forces de notre partenariat.*

Pouvez-vous citer une action ou un projet concret mené conjointement qui illustre particulièrement bien notre partenariat ?

*L'exemple récent des tensions commerciales avec la Chine illustre parfaitement la force de notre partenariat. Face à la menace de nouvelles taxes douanières sur le cognac, nous avons su très rapidement nous coordonner pour porter d'une seule voix la situation des Maisons, mais aussi de l'ensemble des entreprises de la filière. Cette mobilisation nous a permis d'organiser des rencontres avec le cabinet du Premier ministre, afin de sensibiliser le plus haut niveau de l'État aux enjeux spécifiques pour notre territoire. Par ailleurs, en mars dernier, nous avons également organisé ensemble un déjeuner d'échange entre les acteurs de la filière et Patrick Martin, le président du Medef national, juste avant son déplacement en Chine aux côtés du ministre. Cela a permis d'aborder directement ces problématiques de taxation et de relayer les attentes de la filière au niveau national et international. Cet exemple montre toute la complémentarité et l'efficacité de notre action commune lorsqu'il s'agit de défendre nos entreprises.*

Si vous deviez projeter notre partenariat dans cinq ans, quels nouveaux axes de coopération souhaiteriez-vous voir émerger ?

*Il y a plusieurs pistes. Je crois que les enjeux environnementaux vont prendre une place encore plus importante dans nos actions communes : accompagner les entreprises dans leur transition est un défi collectif. On devra aussi continuer à travailler sur l'attractivité des métiers, en mettant davantage en avant les valeurs d'innovation, de responsabilité et de qualité de vie que propose le territoire. Et puis, sans doute, renforcer encore notre capacité à parler d'une seule voix auprès des institutions locales, nationales et européennes, pour défendre efficacement les intérêts du cognac et plus largement de l'économie charentaise dans un environnement qui bouge beaucoup.*

# Les Nouveaux Visages du SMC

## Rencontre avec les Maisons Audry et Pasquet

Le Syndicat des Maisons de Cognac s'enrichit en 2024 de deux nouvelles maisons, apportant chacune leur vision distinctive et leur savoir -faire à notre collectif. Ces nouveaux membres incarnent parfaitement l'alliance entre tradition et innovation qui caractérise le dynamisme de notre appellation.

### Maison Pasquet



Amy Pasquet incarne le renouveau de cette maison familiale avec un engagement profond pour la durabilité. Sous sa direction, la Maison Pasquet produit des cognacs biologiques qui allient respect de l'environnement et méthodes traditionnelles de distillation.

*"Nous avons rejoint le Syndicat des Maisons de Cognac en 2024 car il nous semblait essentiel de participer activement aux discussions et aux initiatives qui façonnent l'avenir de notre appellation. Être membres du Syndicat des Maisons de Cognac, c'est aussi affirmer notre volonté de défendre une vision exigeante, durable et collective du Cognac."*

### Maison Audry



Mathieu Vanhalst apporte une nouvelle vision à cette maison historique transmise depuis plusieurs générations. Son approche allie respect des traditions et innovations, permettant aux cognacs Audry de s'illustrer tant en gastronomie qu'en mixologie.

*"Après un an d'adhésion, je suis ravi de faire partie du SMC. Cela me permet d'échanger avec les autres Maisons et d'évoquer nos problématiques communes. C'est également un moyen efficace de se tenir informé de l'état global de la catégorie cognac, très précieux en cette période de turbulences sur nos principaux marchés à l'export. Et l'organisation des événements est toujours au top ! »*

# Et demain ? L'avenir du Cognac à l'horizon 2025

À l'aube de 2025, une conviction nous anime : le Cognac ne subit pas l'avenir, il le construit.

La sortie progressive d'une crise économique d'ampleur invite à la lucidité, mais aussi à l'action. Si les vents contraires ne manquent pas — tensions géopolitiques, incertitudes tarifaires, pression réglementaire croissante —, notre force collective réside dans notre capacité à transformer ces contraintes en leviers de résilience et d'innovation.

## Reconquête, responsabilité et régénération



### Reconquérir les marchés

S'appuyer sur les fondamentaux de notre modèle — excellence, diversité, régulation —, tout en adaptant nos approches aux attentes nouvelles. La relance aux États-Unis, les perspectives indiennes et la résilience de certains marchés africains doivent être saisies, sans oublier l'accès stratégique au marché chinois.



### Renforcer notre responsabilité sociétale

Le lancement officiel de la charte RSE des Maisons donnera une cohérence nouvelle à nos engagements sur le climat, la biodiversité, les conditions de travail et les relations territoriales. Bâtissons un modèle durable, fier de ses valeurs et exemplaire dans ses pratiques.



### Passer le gué d'une transformation

L'année 2025 exigera des choix clairs sur des sujets structurels : gestion des stocks, diversification des débouchés, évolution du vignoble et adaptation des outils réglementaires. Ces chantiers complexes sont des opportunités pour bâtir une filière plus agile, solidaire et visionnaire.

## Une filière en transition, un syndicat en action

Le Syndicat des Maisons de Cognac continuera à jouer pleinement son rôle : écouter, représenter, proposer, défendre. Dans un monde qui accélère, où chaque décision pèse davantage, il nous faudra à la fois anticiper et tenir le cap. Cela suppose de rester unis, d'assumer des choix parfois exigeants, et de garder une boussole claire : préserver ce qui fait la force du Cognac, tout en accompagnant son évolution.

*Nous le savons : les défis à venir sont aussi ceux de notre génération. Il ne s'agit plus seulement de « tenir » — il s'agit de réinventer, ensemble, la suite de notre histoire.*

# FONCTIONNEMENT DU SMC

## LE BUREAU DU SMC



Richard Costa-Savelli, Stanislas de Foucauld, Eric Le Gall, Charles Boinaud, Hervé Bache-Gabrielsen

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Stéphane Burnez**, Maison Prunier

**Alexandre Gabriel**, Maison Ferrand

**Hervé Bache-Gabrielsen**, Maison Bache  
Gabrielsen

**Philippe Jouhaud**, Château de Cognac

**Charles Boinaud**, Maison Boinaud

**Eric Le Gall**, Maison Rémy Martin

**Richard Costa-Savelli**, Maison  
Courvoisier Campari France

**François Le Grelle**, Maison Hine

**Emmanuel Dokhelar**, Maison Larsen

**Julien Nau**, Cognac Planat

**Frederic Forestier**, Maisons Louis Royer

**Florent Morillon**, Maison Hennessy

**Stanislas de Foucauld**, Maison Camus

**Lilian Tessendier**, Distillerie Tessendier

**Patricia Gaborieau**, Maison Martell

## UNE EQUIPE ENGAGEE AU SERVICE DES ADHERENTS

À l'écoute, disponible et réactive, pour accompagner chaque Maison au quotidien.

### **Une mission centrale : défendre les intérêts des Maisons**

Porter la voix collective, anticiper les enjeux et agir auprès de nos partenaires et des institutions.

### **Une coordination efficace, au cœur de l'écosystème Cognac**

Faire le lien entre les Maisons, les partenaires techniques, les autorités et les acteurs du territoire.

### **Un collectif d'expertises pour penser et construire ensemble**

Mobiliser, partager et valoriser les savoirs pour nourrir les positions communes et relever les défis de demain.



**PAULINE GRIMBERT**

CHARGÉE DE MISSION  
JURIDIQUE & EMPLOI



**TATIANA METAIS**

DELEGUÉE GÉNÉRALE



**SOLENNE BRIAND**

ASSISTANTE DE  
DIRECTION



Les Maisons  
de Cognac

FRANCE



**Syndicat des Maisons de Cognac**

Siège social • 23 allée Bernard Guionnet • 16100 Cognac

Accueil et correspondance • 34 rue Gabriel Jaulin • 16100 Cognac

06 31 32 74 25 • [contact@maisons-cognac.fr](mailto:contact@maisons-cognac.fr)

 @Syndicat des Maisons de Cognac